

Crédit pont

Fiche d'information

Objectif

Un crédit pont vous permet de financer l'achat, la construction ou la rénovation d'un bien immobilier qui est destiné à la vente ou qui sera remboursé à partir de la vente de biens mobiliers ou immobiliers.

Principe

Sur la base de votre plan d'investissement et/ou des offres reçues, de votre apport personnel et de la valeur du bien à vendre, nous déterminons ensemble le montant à financer. Dès que vous disposez des liquidités, vous pouvez commencer à rembourser le crédit pont.

Caractéristiques

Montant: minimum 5.000 EUR

Périodicité des remboursements:

- Capital: un remboursement unique, dès que les liquidités sont disponibles
- Intérêts: remboursement mensuel, trimestriel, semestriel, annuel

Durée: maximum 24 mois

Modalités de prélèvement: vous disposez d'un maximum de 12 mois pour utiliser le financement. Vous pouvez prélever le montant en une fois ou en plusieurs tranches, généralement sur la base de preuves d'investissement.

Taux d'intérêt et commissions

Variabilité du taux: taux fixe

Les frais de dossier: varient en fonction du montant : ceux-ci s'élèvent à minimum 300 EUR et maximum 1.000 EUR.

Commission de réservation: chaque trimestre, vous payez une commission de réservation de 0,10% par mois sur le montant non prélevé du crédit à partir du premier jour du quatrième mois qui suit à la date du contrat.

Remboursement anticipé: possible sans frais.

Aides d'État

Un crédit pont peut être combiné avec les aides d'état. Pour plus de détails :
<http://www.financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques>

Une plainte à déposer ou une suggestion à formuler

Contactez le service de médiation de la Banque Van Breda par e-mail à satisfactionclientele@banquevanbreda.be ou par téléphone au 0800 / 93 006. Au besoin, vous pouvez faire appel au service de médiation du secteur financier. Pour plus d'infos, consultez: www.ombudsfin.be.